

Atelier Tirage au sort



Introduction

Je propose ci-dessous une introduction synthétique au tirage au sort à partir de la confrontation de citations de spécialistes de ce mode de gouvernance associée à celles de philosophes qui traitent directement ou non de la démocratie de manière stimulante en donnant du relief à quelque aspect voire à la globalité du projet. Je commence par évoquer un ami regretté, analphabète ouvert, passionné des autres et de la recherche de la vérité et vous pose la question à laquelle vous serez peut-être en mesure de répondre à la fin de ces notes : quelle place lui réserverait la démocratie représentative ? Et de même quant au tirage au sort (TAS, désormais) ?

Lassana ...

Qui, comparant l'ici au là-bas, parle à toutes et tous de l'essentiel : la vie, la justice ... Il est décédé peu avant de recevoir ma lettre renouant avec lui. On devrait le nommer « Touwana », sage, en soninké et, surtout, lui consacrer un ouvrage. Ci-dessus, Fousseny, son jumeau, autre sage, qui a financé les études de toutes ses filles jusqu'au master (certaines ne se marient ni n'ont d'enfant – « c'est comme ça! ») ...

Vu de Sirius

G. Delannoi, *Le tirage au sort - Comment l'utiliser*, Presses de SciencesPo, 2019.
« Avant-propos » (p. 5 – 12) : face au constat partagé de la « crise de la démocratie représentative » par rapport à son « âge d'or » (1950 / 1980), G.D. en liste les facteurs

consensuels : « la filiation partisane ou l'infidélité électorale... sont en déclin constant. Les systèmes de partis sont instables ... : abstention et volatilité électorale sont des données permanentes des élections (...), l'[apparition des] réseaux sociaux, (...) la communication dispersée, fragmente[nt] les débats publics, [et] crée[nt] des bulles de conformisme plutôt qu'un espace de discussion. Les opinions (...) interagissent peu (...). La politique [est] réduite à un spectacle théâtral et à des effets d'annonce. Méfiance, défiance, frustration (...) [et] emprise croissante de l'économie sur la politique (...). » justifient selon lui le recours au T.A.S.

Selon moi, ce jugement est surplombant ; il n'est guère crédible car il est dépourvu de point de comparaison solide.

Ci-dessous, un état des lieux selon des registres politiques existants, de la monarchie au secteur associatif.

Cf tableau p. 33 :

Remarques :

1) Hormis la difficile lutte contre la corruption, la démocratie représentative est contaminée par la logique du marché transposée dans l'arène de la représentation : les partis en compétition et leurs agents tentent de séduire leurs électeurs en proposant chacun un programme concurrent plus prometteur tout en estompant la cruelle réalité : sa mise en oeuvre. L'objectif est d'obtenir le maximum de voix afin d'être élu, de peser, se faire connaître, prolonger son mandat ... L'arène est le lieu de l'affrontement de passions théâtralisées ; en conséquence elles contaminent le referendum qui, quelle que soit l'éventuelle pertinence de la question à trancher, de moyen de démocratie directe, se trouve transformé en plébiscite par les soutiens au pouvoir, et par les opposants, en démagisme. Enfin, la représentativité exhaustive des strates de la population ne peut prendre plus d'un seul critère : l'inscription sur les listes électorales eu égard à la loi ; cela, cumulé avec la facultativité du vote rend la représentativité du suffrage universel très faible.

2) La Ve République institue avec le régime présidentiel une monarchie masquée qui brouille la frontière du législatif au profit de l'exécutif (usage immodéré du 49.3 ; rédaction de « projets » - et non de propositions de loi émanant des députés - pouvoir législatif - ...) : les lois sont signées de fait par un président qui fait les lois *via son* premier ministre, ne représentant qu'une oligarchie partisane au lieu d'incarner la Nation tout entière, comme c'est le cas dans les systèmes parlementaires, qu'ils soient issus de républiques ou de monarchies constitutionnelles. En fait, n'étaient la liberté d'expression et la protection des opposants, la Ve République est proche d'être un régime « illibéral ». Elle a du reste servi de modèle à la constitution russe de V. Poutine (cf. E. Mérieau : *La dictature, une antithèse de la démocratie ? 20 idées reçues sur les régimes autoritaires*, Le Cavalier Bleu, 2019 ; *Géopolitique de l'état d'exception*, *ibid.* 2024). A cet égard, un régime authentiquement républicain respectueux de la démocratie représentative confierait la présidence non à l'issue d'une élection, mais, à l'instar du « prytane » grec, d'un tirage au sort (TAS) parmi une « base » répondant à quelques critères pour être doté des attributs de la nation, ceci afin a) de la représenter à l'extérieur parmi ses semblables ; b) à l'intérieur, afin de nommer un formateur de gouvernement parmi les partis capables de constituer une majorité, de la ratifier une fois formée, signer ses lois, enfin, recevoir sa démission.

L'intrinsèque

La dimension intrinsèque en topologie est celle où est plongé l'observateur. En intrinsèque, il n'en prend connaissance initialement que par la pratique, sans recourir à un point extérieur ; le passage à la théorie maintient l'appartenance à cette dimension, cas de l'ethnologie, de la phénoménologie ... La dimension du surplomb est dite *extrinsèque*, càd de dimension +1 par rapport à l'*intrinsèque* (J.-M. Vappereau, 1988).

Cf. S. B. Diagne, *Universaliser* - « l'humanité par les moyens d'humanité », Albin Michel, 2024.

S.B.D. montre que le jugement de surplomb est caractéristique de la « colonialité » et plus largement, de la « blanchité » (L. Miano, 2023) ; il institue une approche hégémonique grâce à la forclusion de son fondement. Cette position me semble être celle qui s'exprime dans l'« Avant propos » de G.D. En effet, le contexte actuel selon lui serait favorable au TAS en ce que l'« âge d'or » de la démocratie représentative serait derrière nous, déclin justifiant ce recours comme à une solution de secours. L'argument ne tient pas, 1° tant à cause de sa fausse historicité (quel critère indiscutable permet de parler d'« âge d'or » que des écologistes nomment « les Trente inglorieuses » !) que 2° de son opportunisme (le TAS serait une issue contingente) qui gomme sa justification phénoménologique et sa puissance démocratique comme *question toujours ouverte*, comme chantier à ouvrir¹. La pertinence et l'urgence de ce type de gouvernance ne sont pas plus avérées aujourd'hui qu'hier. Par exemple lors de l'expérience autogestionnaire de la « Communauté BOIMONDAU », initiée à Valence en 1941 (v. M. Chaudy, *Faire des hommes libres*, REPAS, 2008), de même que dans les phalanstères fouriéristes et ailleurs ... C'est la volonté des hommes et des femmes qui l'impose en fonction des situations toujours singulières : l'urgence née d'une crise met opportunément à l'agenda la nécessité de la démocratie directe ; si sa mise en oeuvre en fait surgir les défauts, elle incarne néanmoins la visée d'une gouvernance réellement représentative, flexible, simple, égalitaire, active dans la durée, économe en moyens (personnes, durée, budget ...) ... avantages qu'apporte le TAS. Aussi, il faut se garder de l'application rigide d'une théorie idéale, ficelée, véhiculée et appliquée dans sa pureté par ses indispensables agents, tous « éduqués » (ils ont « du bagage » disent les gens du peuple), mais qui ne tiennent leur place et leur pouvoir que sur l'exclusion de l'intelligence d'anonymes, tels des Lassana et des Fousseny. C'est en dimension intrinsèque que S.B.D. situe la pratique universalisante qu'il recommande. Il la justifie par l'appui (p. 125, notamment) trouvé chez Merleau-Ponty en ce que ce dernier privilégie la transposition *pratique* qu'offre la posture de l'ethnologue, lui qui apprend à décentrer son regard par une « incessante mise à l'épreuve de l'autre par soi, de soi par l'autre ». Ainsi, « de proche en proche » se dessine en acte un « universel oblique », « latéral » (M. M.-P. *Signes, passim*) dans lequel peut se concevoir l'application des possibilités qu'offre le TAS en les vivant collectivement dans le débat.

Ci-dessous des citations en appui à ce que j'avance.

Espace intrinsèque

¹ Lequel est arrimé à la logique formelle, cas de la référence au TAS par J. Rancière dans *La haine de la démocratie* (La Fabrique, 2005 – v. Derycke, 2021).

Jean-Luc Nancy, *Que faire ?*, Galilée, 2016

Page 15 : Que faire ? Il me semble qu'il y a, sans hésiter, deux réponses qui s'imposent en se complétant l'une l'autre. La première : il faut changer la question. La seconde : nous sommes déjà en train de le faire.

Oui, de le faire. Ici même. Par écrit. Non pas l'écrit d'un discours mais la pratique d'un travail de pensée qui est action, qui est même l'action dont nous avons le besoin le plus urgent - et qui du reste est déjà en train de se faire en plusieurs lieux, de plusieurs écritures ou de plusieurs voix.

Page 16 : Il s'agit en vérité de comprendre à quel point quelque chose se fait : quelle mutation est en train, quelle métamorphose décisive de l'histoire du monde ou des mondes.

Nancy, *Politique et au-delà - Entretiens*. Galilée, 2011.

Contexte prédominant :

Le « commun » est à la fois multiple ; or chaque particulier s'érige en universel (position extrinsèque), et qui rivalise ou exclut les autres :

P. 35-36 L'argent exerce aujourd'hui la domination, à la fois dans la politique et sur la politique. Plus exactement, c'est à lui que nous avons remis un pouvoir que nous ne pouvions plus ou que nous ne voulions plus distinguer du côté du sens.

En même temps, les puissances d'affect qui s'attachent au sens, au pouvoir, à la reconnaissance et à la domination se sont déliées et autonomisées par rapport au tressage - certes toujours relatif, incomplet – qu'elles formaient dans le mode antérieur. L'appétit de la domination apparaît dans son indépendance aussi bien que le désir de sens ou que l'ambivalence de la reconnaissance entre « sujets ». Il se produit une sorte d'errance générale des passions qui contribuent à réduire l'image du pouvoir à celle d'un exercice voire d'un jeu cynique d'avidité et d'exploitation.

Issues ?

Il en ressort que nous devons reprendre entièrement la question du pouvoir. La démocratie remet en jeu l'idée même de la politique : si celle-ci n'assure plus la reconnaissance du sens, il nous faut commencer par ouvrir une autre voie vers celle-ci (...)

Il nous faut une révolution non pas politique mais *de* la politique ou bien par rapport à elle. Il faut tout simplement (!) une autre « civilisation », ce qui veut dire avant tout, bien sûr, un autre mode de reconnaissance du sens.

Les trois premières conditions en sont : 1) il n'y a de sens qu'en commun (ce qui se distingue de « commun ») ; 2) le sens est infini ; 3) le sens implique un différentiel de valeurs [d'où leur diversité].

L'intrinsèque, encore

P. 46 - 47 Le sens ne peut-être qu'*en commun* (il est échange, envoi, renvoi, partage) et il ne peut pas être *commun* (sens donné par une institution ou constitution commune, par et comme un ordre commun). La politique démocratique consiste à écarter un « sens commun » pour ouvrir aux possibilités d'un "sens en commun" ou plutôt de sens multiples en commun.

Il faut donc redéfinir « politique » ; est-ce la clé de voûte de l'être-en-commun², et dès lors la configuration d'une substance, ou d'un sujet communs ? C'est ce qu'ont prétendu

² *Mitsein*, cf. *Être singulier pluriel*, 1996, Galilée, *Identité – Fragments, franchises*. Galilée, 2010, ; et autres textes.

les régimes fascistes ou « communistes » (tous d'ailleurs, notez-le, « socialistes » !). C'est aussi ce qu'aurait voulu réaliser la République (à la française) comme la réalisation d'un édifice commun de valeurs et de fins : un ordre de sens. Mais le sens n'est donné ni à produire comme une conclusion qui serait à son tour, pour finir, donnée, alors il faut que la politique se tienne en réserve du sens : il faut qu'elle se comprenne comme le service de la communauté et non comme son principe et sa fin. (...) Le pouvoir doit donner un élan, une énergie motrice et en tant qu'il doit garantir les conditions du déploiement de toutes les énergies (...) nous devons à la fois redonner au pouvoir sa grandeur et restreindre sa poussée dominatrice. Et cela ne peut se faire que si nous savons ce que veut dire le « commun » auquel le pouvoir doit permettre de se déployer

... et dimension du tirage au sort

Mon hypothèse : doté du pouvoir nécessaire à son projet, le tirage au sort est, parmi d'autres sans doute, un candidat possible pour ouvrir la voie indiquée ci-dessus et la penser.

Extraits du Colloque de Lyon (E.N.S., 10 - 11/10/2019).

D. Courant, synthèse de son observation ethnographique de l'Assemblée citoyenne irlandaise : 1) le groupe ne se considère pas supérieur ; 2) nous sommes égaux ; 3) nous sommes sans visage (humilité) ; 4) je n'ai rien à gagner, à la différence des politiciens ; 5) nous sommes des personnes ordinaires ; 6) absence de crainte à proposer des décisions finales (autrement dit, la « sérénité » - G. Delannoi, v. ci-dessous). L'impartialité de l'Assemblée provient de l'« ordinarité ».

C. Santoro, synthèse de son exposé : Il convient d'articuler agrégation / délibération pour une représentation efficace grâce à la diversité cognitive. L'agrégation de la diversité aboutit à des propositions juxtaposées, disjointes ; la délibération permet de les unifier dès lors que chacun est prêt à remanier ses convictions au regard des arguments opposables qu'il juge pertinents. Ainsi s'élabore une démocratie *épistémique*.

Y. Sintomer : livre collectif sur le tirage au sort à Rome, qui pourra intéresser certain.e.s d'entre vous, accessible and open edition:

<https://books.openedition.org/momeditions/24889>

Convergences :

A. Lever, à propos de la Convention citoyenne pour le climat, dont la base était peu représentative de la stratification sociale et géographique (cf. « L'égalité démocratique à l'épreuve du TAS » (*La vie des idées*, 1/09/2023) :

La représentation épistémique présente une difficulté : les groupes sociaux subordonnés sont rendus invisibles, or ils sont indispensables [leur non prise en compte par les partis actuels : USA, France, explique le vote d'extrême droite] : ils « doivent être entendus » [et participer]. Quelle solution ? Pondérer par quotas ? Créer une assemblée spécifique ?

Une proposition complète :

D. Van Reybrouck, *Contre les élections*, Babel, 2013.

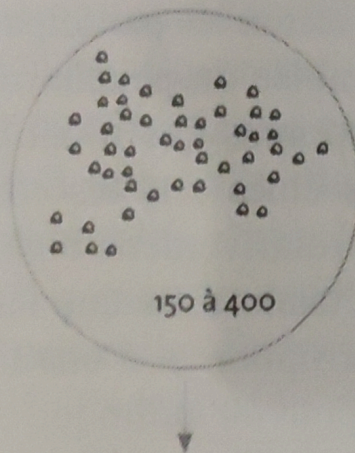
P. 159, l'auteur s'inspire de T. Bouricius, chercheur et élu du Vermont, qui lui propose un mode de gestion applicable à des niveaux importants, jusqu'au Conseil de l'Europe.

P. 162 - 164 :

Figure 6

Multi-body sortition (système de tirage au sort de plusieurs instances) : esquisse d'une démocratie basée sur le tirage au sort (les chiffres sont hypothétiques).

AGENDA COUNCIL (Conseil de définition des priorités) : *il établit l'ordre des priorités, choisit les thèmes sur lesquels légiférer*



taille : 150 à 400 personnes, éventuellement réparties en sous-comités

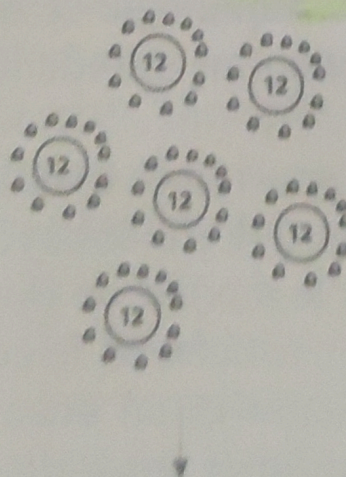
composition : membres tirés au sort parmi des **volontaires**

fréquence : plein temps

rotation : **3 ans** (1/3 chaque année), non renouvelables

rémunération : salaire

INTEREST PANELS (**panels d'intérêt**) : *ils proposent une législation sur un thème donné*



taille : 12 membres par panel, nombre illimité de panels

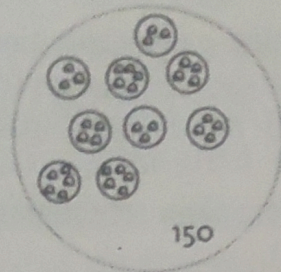
composition : volontaires qui se présentent

fréquence : aussi souvent qu'ils le souhaitent

durée : le panel prend fin au moment du délai imparti

rémunération : aucune

REVIEW PANELS (panels d'examen) : ils présentent des propositions de loi en fonction des éléments fournis par les panels d'intérêt et par des spécialistes



taille : 150 membres, divisés en panels distincts ;

chaque panel est chargé d'un seul domaine ;

les participants ne choisissent pas leur panel, ils sont affectés

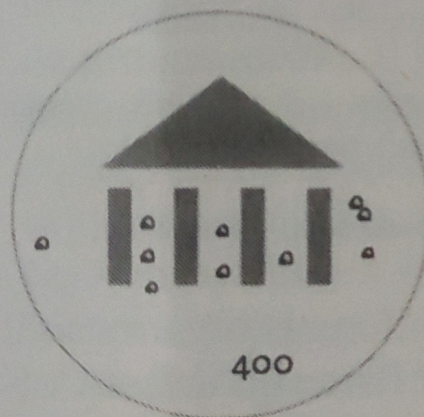
composition : membres tirés au sort parmi des volontaires

fréquence : plein temps

rotation : 3 ans (1/3 chaque année), non renouvelables

rémunération : salaire et soutien

POLICY JURY (Jury des politiques publiques) : il vote les lois ; scrutin secret après des présentations publiques



taille : 400 membres, uniquement en séances plénières

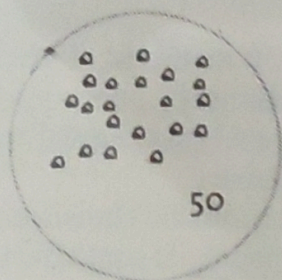
composition : membres tirés au sort parmi tous les citoyens adultes, participation obligatoire

fréquence : chaque fois qu'une loi doit être votée

durée : un à plusieurs jours

rémunération : rémunération à la journée et dédommagement des frais (de déplacement)

RULES COUNCIL (Conseil de réglementation) : *il décide des règles et des procédures des travaux législatifs*



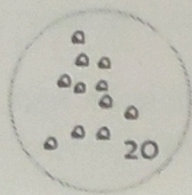
taille : environ 50 membres

composition : membres tirés au sort parmi des volontaires (éventuellement des ex-participants)

fréquence : **plein temps** (surtout au début)

rotation : **3 ans** (1/3 chaque année), non renouvelables
rémunération : salaire

OVERSIGHT COUNCIL (Conseil de surveillance) : *il contrôle le processus législatif, traite les réclamations*



taille : environ 20 membres

composition : membres tirés au sort parmi des volontaires

fréquence : plein temps

rotation : **3 ans** (1/3 chaque année), non renouvelables

rémunération : salaire

Sur 6 groupes, 4 requièrent un investissement à plein temps de 3 ans. Leur nombre segmente le processus menant à l'application de la loi depuis la hiérarchisation des priorités jusqu'au contrôle de sa mise en oeuvre, soit une remarquable innovation puisque bien des lois s'empilent pour viser la même solution à un même problème, que nombreuses sont celles qui produisent des effets pervers qui n'ont pas été prévus et restent ignorés. La segmentation vise enfin à ce que personne ne puisse indument peser par volonté partisane en contrôlant la totalité du processus : de la question à traiter, de son urgence, à sa solution légale (d'où l'impartialité du TAS qui fait barrage aux pressions et à la corruption).

Le second groupe (« panels d'intérêts ») est le seul à ne pas être rémunéré, disposition qui converge avec la sphère de la politique telle que la conçoit Rancière : porter sur la place publique un litige (Rancière, *passim*) : les individus et groupes qui s'estiment lésés mais aussi les lobbies (qui ainsi sont rendus visibles) ont là non seulement l'occasion de faire connaître

leur cause, mais aussi de solliciter les spécialistes concernés afin, si elle s'avère défendable, de préparer un dossier susceptible de la transformer en loi par ... le groupe suivant.
NB. La segmentation rend donc impossible toute influence sur ce dernier.

G. Delannoi : au niveau national (p. 134 - 138), G.D. propose de mixer TAS (sénat), assemblée au suffrage universel + assemblée au TAS aux pouvoirs facultatifs (dont le contrôle).

Généralités sur le TAS

Utilisation du TAS (G. D. 59-62) : tâches exécutives et / où législatives : former des collèges de décideurs et / ou d'utilisateurs. La participation est à la fois étendue, continue, effective ; il s'agit donc d'une citoyenneté active.

Ses qualités sont :

- l'égalité obtenue par le sort selon la configuration de la *base* (ce que ne permet pas l'élection) ;
- le respect des propositions issues des populations représentées par un échantillonnage « descriptif », c'est-à-dire proportionnel quantitativement et où qualitativement selon les enjeux, ce qui produit un possible sentiment d'appartenance à un corps politique (v. ci-dessous, p. 93).

Principaux usages (G. D. 65-71) :

- La rotation des fonctions notamment entre gouvernants et gouvernés.
- L'échantillonnage aux fins de constitution de groupes (les "bases") dont les membres sont susceptibles d'être tirés au sort.
- L'élection et la nomination en fonction des compétences recherchées (base établie par test de qualification en fonction des besoins).

Effets habituels (G. D. 90-100).

- Impartialité ;
- Danger très faible de corruption ;
- Simplicité et économie ;
- Personne n'est distingué : ni marginalisé, ni mis en avant ;
- Création d'un *corps politique virtuel* : qu'il soit informé d'appartenir à une base, ou qu'il l'ignore, tout citoyen sait qu'il est susceptible d'être tiré au sort. En conséquence cette possibilité peut l'inciter à se préparer ; il est alors déjà virtuellement citoyen actif.
- Sérénité : les membres ne sont pas visibles, par conséquent ils ne sont pas tenus responsables des décisions prises qu'elles soient jugées bonnes ou qu'elles soient dénoncées (exemple : Simone Weil ciblée violemment par une partie de l'opinion à cause de sa loi autorisant l'avortement).
- Égalité, ce qui universalise la base avec si nécessaire des pondérations pour rétablir l'équité qualitative (cf. A. Lever).

"A-rationalité" (p. 103-105 [ataraxie]) systémique : excepté le fondement, 999 membres sont d'emblée considérés comme capables, il n'y a ni prédominance de la méfiance, ni de la confiance. En effet les « sortis » n'ont pas de raison de nourrir quelque ambition en quelque

domaine, légitime ou non, pas plus que de vouer du ressentiment ou de l'admiration à qui que ce soit.

Difficulté majeure :

Le recrutement volontaire (cf. A. Lever) : très peu de candidats se proposent. La mise en oeuvre du TAS se doit d'inventer des solutions efficaces.

Cet enjeu est prioritaire.

Un niveau d'expérimentation possible est celui de la municipalité. Ainsi, la mise en oeuvre de la gouvernance « participative et collégiale » a été celle de la commune de Saillans (Drôme – « Saillans (2014-2020) : une expérience municipale citoyenne au défi de la transition écologique », *Développement durable et territoires*, Vol. 13, n°1 | Juillet 2022), il s'en est fallu d'une poignée de voix pour qu'elle se poursuive lors des dernières élections, mais l'expérience s'est poursuivie à Dieulefit ... Elle n'a pas été poursuivie car ses porteurs ne se sont pas ouverts aux locaux, aux tièdes ...